

Le Directeur général de Bordeaux INP

- Vu** le code de l'éducation,
- Vu** le code général de la fonction publique,
- Vu** l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique,
- Vu** le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 8 juillet 2021 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2021 ;

Considérant le résultat des élections organisées lors de la séance du 24 octobre 2023 du comité social d'administration de Bordeaux INP ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le comité social d'administration désigne les personnes suivantes en tant que représentantes du personnel de Bordeaux INP au sein du conseil médical départemental :

1. Laetitia MERCE
2. Mireille FRIMIGACCI
3. Emmanuel JIMENEZ
4. Sandrine TRUFFIER
5. Yohann NICOLAS
6. Sandrine BANVILLE
7. Joshua BEDARRIDE
8. Nicole VRIT
9. Corinne DEJOURS.

Le mandat de ses représentants débute à la publication du présent arrêté, pour la durée du mandat des représentants du personnel au comité social d'administration, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Il est publié par voie d'affichage dans les locaux des services généraux de Bordeaux INP. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence,

Le Directeur général de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU